



PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

Bureau des élections et de
l'administration générale

ARRÊTÉ

Fixant la liste des supports habilités à recevoir
les annonces judiciaires et légales pour l'année 2020

La secrétaire générale chargée de l'administration de l'Etat dans le département

- VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée, concernant les annonces judiciaires et légales;
- VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- VU l'arrêté du 21 décembre 2012, modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;
- VU les lignes directrices relatives aux modalités d'inscription sur la liste départementale des publications de presse et services de presse en ligne susceptibles de recevoir les annonces légales ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 octobre 2017 nommant Madame Béatrice OBARA, secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;
- VU le décret du 21 octobre 2019 portant cessation des fonctions du préfet des Côtes d'Armor exercées par M. Yves LE BRETON à compter du 28 octobre 2019 ;
- VU la liste des supports ayant sollicité l'autorisation de publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2020;
- VU l'engagement de ces supports à publier au tarif fixé par arrêté du 21 décembre 2012 modifié ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : les supports susceptibles de publier les annonces judiciaires et légales prescrites par le droit civil, les codes de procédure et du commerce et par les lois relatives à la publicité ou à la validité des actes de procédure ou des contrats, est établie comme suit pour l'année 2020 :

Publication de presse :

raison sociale de l'entreprise éditrices	titre de la publication de presse
Société Ouest-France 10 rue du Breil - 35 051 RENNES Cedex 09	Ouest-France
SAS Le Télégramme 7 voie d'accès au Port, BP 67243 - 29 672 MORLAIX Cedex	Le Télégramme

SAS Publihebdo 13 rue du Breil - 35 051 RENNES Cedex 09	Le Courrier Indépendant Le Petit Bleu des Côtes d'Armor La Presse d'Armor L'Écho de l'Armor et de l'Argoat Le Trégor Le Penthièvre
Imprimerie LE MAIRE SARL 64 rue de la Pommeraie BP 66 - 22 230 MERDRIGNAC	L'Hebdomadaire d'Armor
SAS SOPPAB SAS Maison de l'Agriculture, rue Maurice Le Lannou, ZAC Champeaux, C.S. 94243 - 35 042 RENNES Cedex	Terra
SAS Paysan Breton 18 rue de La Croix, BP 60 224 - 22 192 PLERIN Cedex	Le Paysan Breton
Le Poher Hebdo SARL 2 rue du Général Lambert - 29 270 CARHAIX- PLOUGUER	Le Poher

Service de presse en ligne :

raison sociale de l'entreprise éditrice	titre du service de presse en ligne
SAS Publihebdo 13 rue du Breil - 35 051 RENNES Cedex 09	actu.fr
Le Télégramme 7 voie d'accès au Port, BP 67243 - 29 672 MORLAIX Cedex	letelegramme.fr
Société Ouest-France 10 rue du Breil - 35 051 RENNES Cedex 09	ouest-france.fr
20 minutes France SAS 24-26 rue du Cotentin - 75015 PARIS	20minutes.fr


ARTICLE 2 : L'insertion des annonces judiciaires et légales aura lieu, au choix des intéressés, dans un des supports habilités figurant dans la liste ci-dessus, acceptant les tarifs fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35 044 RENNES Cédex ou via le site www.telerecours.fr).

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor et les sous-préfets d'arrondissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux directeurs des publications intéressées.

SAINT-BRIEUC, le 30 DEC. 2019

La secrétaire générale chargée de
l'administration de l'Etat dans le département


Béatrice OBARA